ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(96)/ST/58

DU COMMERCE

(96-5218)

CONFERENCE MINISTERIELLE Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

ILES SALOMON

<u>Déclaration de S.E. M. Robert Sisilo</u> Ambassadeur auprès de l'Union européenne

Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement les gouvernements australien, belge, danois, finlandais, irlandais, islandais, néerlandais, norvégien, singapourien et l'Union européenne, dont la générosité nous a permis de participer à cette Conférence.

Je souhaiterais également exprimer notre profonde reconnaissance au gouvernement et au peuple singapouriens pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé, ainsi que pour la qualité des moyens qui ont été mis à la disposition de cette Conférence.

En avril de cette année, au moment où les Iles Salomon ont ratifié l'Accord sur l'OMC, nous ne nous bercions que d'un seul et unique espoir - que les échanges commerciaux nous feraient intégrer le cadre du commerce international et nous permettraient ainsi de tirer parti des possibilités offertes par le Cycle d'Uruguay.

A aucun moment nous n'avons pensé que le commerce serait la cause d'une marginalisation et d'un appauvrissement accrus. Nous étions déjà marginalisés et appauvris et nous le sommes encore.

Aussi, s'il doit y avoir un fil conducteur dans le résultat final de nos délibérations, ce devrait être celui-ci: il faudrait déclarer que notre volonté de libéraliser les échanges commerciaux ne doit pas conduire à marginaliser encore davantage les pays en développement et, en particulier, des PMA. Au contraire, ces pays doivent être aidés à parcourir le chemin difficile au bout duquel se trouve et se trouvera leur récompense. C'est là que se situe l'un des enjeux les plus importants de notre époque. Et c'est là aussi que l'OMC a l'un de ses rôles les plus cruciaux à jouer.

Par quoi allons-nous commencer?

Je suis sûr que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'une économie qui n'exporte que des produits agricoles n'est pas du tout dans la même situation qu'une économie capable de vendre des produits de haute technologie. Qui plus est, les capacités différentes qu'auront ces économies de saisir les chances offertes par le libre-échange ne contribueront pas à réduire la fracture.

Il s'ensuit que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne dans le système commercial multilatéral. C'est un système réunissant des acteurs très différents et qui, dans la pratique, est dominé par les plus performants et les plus forts.

Il nous faut donc accepter le fait que les règles ne sont pas égales pour tout le monde, faute de quoi la mondialisation sous sa forme actuelle poussera tous les pays en développement et, plus encore, les PMA au-delà de la marginalisation et jusque dans l'oubli.

L'accès aux marchés pour les produits en provenance des PMA est évidemment une condition essentielle à leur développement économique et nous sommes par conséquent très reconnaissants au Directeur général, M. Ruggiero, d'avoir insisté sur ce point au Sommet du G7 à Lyon au début de cette année.

Mais l'accès aux marchés n'est qu'un aspect d'une réalité appelée développement économique. Et cet accès n'est d'aucune utilité aux PMA si nos produits ne peuvent pas pénétrer sur ces marchés du fait que nous n'avons pas suffisamment d'avantages concurrentiels.

Nous savons tous que la base d'exportations étroite de la plupart des PMA limite leur liberté de manoeuvre dans le commerce multilatéral et, partant, leur capacité à tirer parti des avantages offerts par le Cycle d'Uruguay.

Mais il y a également d'autres limites: le manque de ressources institutionnelles et humaines, une infrastructure inadaptée, des ressources naturelles limitées et, dans certains cas et particulièrement pour les petits pays insulaires, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et la contrainte représentée par leur éloignement des principaux marchés.

Toutes ces causes font qu'il est extrêmement difficile à ces économies de jouer un rôle significatif dans un environnement commercial multilatéral mondialisé et libéralisé et, jusqu'à ce que nous prescrivions un remède efficace pour pallier au moins à ces problèmes urgents, je n'entrevois pas de réelle perspective d'amélioration permettant à tous les acteurs de bénéficier des mêmes chances dans le commerce international.

Car, si l'abaissement général des droits de douane et la réduction des autres obstacles au commerce sont générateurs de nouvelles possibilités commerciales, celles-ci profiteront surtout aux pays qui se sont dotés d'une capacité technologique, d'une base industrielle et d'une infrastructure économique et qui ont développé leurs ressources humaines.

Mais pour des pays tels que les Iles Salomon, qui dépendent encore principalement des droits d'importation pour financer leurs ressources budgétaires, le fait de réduire les droits de douane avant de devenir concurrentiel représente une chance perdue. C'est pourquoi nous avons entrepris une politique à long terme pour réduire notre dépendance vis-à-vis des recettes provenant des droits d'importation, étant donné que ce résultat ne peut pas être atteint à court terme et exigera une marge de manoeuvre suffisamment longue pour que nous puissions procéder aux ajustements nécessaires.

Il en va de même des préférences commerciales. Même si la plupart des pays ACP n'ont pas utilisé dans leur intégralité les préférences qui leur avaient été accordées au titre de la Convention de Lomé, il demeure essentiel de les préserver pendant que l'on s'emploie à diversifier et à améliorer l'offre.

Dans ce contexte, nous estimons que le plan d'action du Comité du commerce et du développement de l'OMC, soumis à notre approbation est un instrument très utile pour engager de nouveaux efforts dans ce domaine.

Le développement des pays les moins avancés représente à de nombreux égards le révélateur ultime de la santé sociale et économique du monde. Nous avons par conséquent le même intérêt, le même devoir et la même mission de faire en sorte que cet objectif soit atteint.